MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 05 juillet 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220630-D006906I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Christine WERTHE

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 32. Mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination

Délibération n° 2022/006906

32

Mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	16/06/2022	Favorable unanime

Résumé :
Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil Municipal de l'ouverture d'un point relais de vaccination Covid au sein du Service Promotion et Centre de Vaccination de la Ville de Besançon, 15 rue Mégevand, afin de compléter l'offre de vaccination Covid actuelle en soins de ville.

La Direction Hygiène Santé assure tout au long de l'année une offre de vaccination aux bisontins et en particulier les plus éloignés des soins, en les accueillant dans le service Promotion et Centre de Vaccination, situé 15 rue Mégevand. En parallèle du fonctionnement du centre de vaccination de Micropolis, ce service a proposé une vaccination contre le Covid d'octobre 2021 à février 2022. Elle avait cependant été suspendue en raison d'une forte baisse de la demande.

Après la fermeture du gymnase Résal, dernier centre de vaccination Covid du Doubs, le 31 mars 2022, le relais par les soins de ville (pharmacies, médecins, infirmiers, sages-femmes...) a été aléatoire et difficile à coordonner en raison de la fluctuation de la demande. Devant ce constat, l'Agence Régionale de Santé a sollicité toutes les structures de la région capables d'assurer un service de vaccination complémentaire (PMI, services de vaccinations municipaux...) pour assurer une activité de vaccination Covid minimale sur chaque territoire.

La Direction Hygiène Santé, déjà familiarisée à cet exercice, a répondu favorablement pour être identifiée comme « Point relais vaccination Covid» en mettant à disposition ses locaux à des professionnels de santé sur les plages horaires libres de vaccination ordinaire. Cette proposition permet notamment de répondre aux demandes de la file active de patients pour une 4eme dose de vaccin.

Un arrêté préfectoral a été établi dans un premier temps du 24 mai jusqu'au 30 juin 2022 pour permettre l'ouverture de ce point relais de vaccination, son approvisionnement en vaccins par le CHU de Besançon, et la prise en charge des vacations médicales par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) sur le modèle des centres de vaccination Covid.

Les plages proposées sont de 1 à 4 demi-journées par semaine selon les possibilités du service de vaccination et la demande en vaccination. Ainsi des créneaux de vaccination COVID peuvent être proposés les mardi matin et après-midi, et jeudi matin et après-midi, sur les horaires de fonctionnement habituels : 9h-12h ; 14h-17h. La prise de rendez-vous, l'accueil du patient avec remise du questionnaire, la planification du ou des soignants vacataires, et la transmission des bordereaux de vacation à la CPAM sont assurés par les équipes du service de Promotion et Centre de Vaccination.

Le processus de vaccination en lui-même est assuré en autonomie par un médecin vacataire à la demi-journée.

L'arrêté préfectoral initial pourra être prolongé selon la demande en vaccination et la possibilité d'y répondre.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en place d'un point de vaccination Covid au sein du service Promotion et Centre de Vaccination de la Direction Hygiène Santé.

Pour extrait conforme,
La Maire,

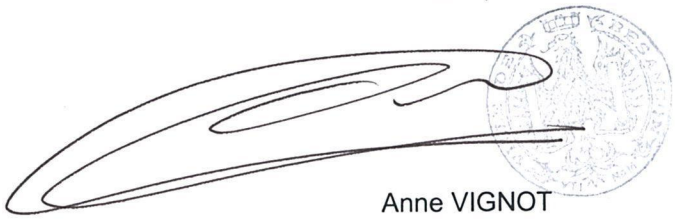

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.